

Val-d'Or, le 14 mars 2018

À : **M^{me} Katia Petit**
Directrice des affaires ministérielles
Ministère de la Sécurité publique

c.c. : **M^{me} Pascale Labbé, Ministère de la Justice**
M^e André Fauteux, Ministère de la Justice
M^e Marie-Paule Boucher, Ministère de la Justice
M^e Denise Robillard, Ministère de la Justice
M^{me} Deirdre Geraghty, Ministère de la Justice
M^{me} Andréane Lespérance, Secrétariat aux Affaires autochtones

De : **M^e Paul Crépeau, Procureur**

Objet : **Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès***

Dossier : **DG-0129-A**

Madame Petit,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite la collaboration du Ministère de la Sécurité publique afin d'obtenir des informations sur **les possibilités de réalisation de travaux compensatoires pour des constats d'infractions imposés aux personnes autochtones (Premières Nations et Inuits)**.

À cet effet, nous demandons au Ministère de la Sécurité publique de nous transmettre les informations/documents suivants :

1. Les politiques, règlements, directives, normes et pratiques concernant l'encadrement des organismes de référence, qui sont chargés d'administrer les travaux compensatoires dans leurs régions.
2. Le portrait géographique des organismes de référence au Québec, incluant les délimitations claires des territoires qu'ils desservent.
3. Les opportunités de réalisation de travaux compensatoires dans des organismes d'accueil autochtones, qui ont la mission de desservir les personnes autochtones, ou qui offrent des opportunités de travaux compensatoires culturellement sécurisants ou adaptés.
4. Les possibilités de réalisation de travaux compensatoires dans les réserves et les communautés autochtones du Québec.
5. Toute information relative aux programmes, activités ou initiatives concernant les réalités autochtones offerts dans le cadre de formations, sensibilisation, perfectionnement professionnel ou autre dispensé aux organismes de référence.

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.

Dans un premier temps, nous vous demandons de nous aviser, dans un délai de **cinq (5) jours**, si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande, quelle qu'en soit la raison. Le cas échéant, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à paul.crepeau@cerp.gouv.qc.ca.

Dans un deuxième temps, nous vous demandons de répondre à la présente en nous communiquant les informations et la documentation demandées dans les **trente (30) prochains jours**.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca. S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M^{me} Nicole Durocher

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Également, vous avez la responsabilité de nous aviser lorsque les documents ou les renseignements transmis en réponse à la présente ont un caractère confidentiel ou privilégié. Nous vous invitons donc à nous en faire part par écrit et à contacter, au besoin, le procureur en charge du dossier afin d'avoir une discussion sur l'utilisation qui pourra être faite desdits documents ou renseignements.

Pour toute autre question concernant cette demande, veuillez m'en faire part directement par courriel à paul.crepeau@cerp.gouv.qc.ca ou par téléphone au 819 550-4713.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agréer, Madame Petit, nos plus sincères salutations.

M^e Paul Crépeau

Procureur / Counsel

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113

Ligne directe : 819 550-4713

paul.crepeau@cerp.gouv.qc.ca

www.cerp.gouv.qc.ca